



Amiens, le 27 août 2015

Communiqué de presse

Plan de soutien à l'élevage dans la Somme Première réunion de la cellule technique



Dans le prolongement de la réunion de la cellule départementale d'urgence pour l'élevage, qui s'est tenue le 28 juillet 2015, Nicole Klein, préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, a demandé à ce qu'une première réunion technique soit réunie au mois d'août.

Cette instance s'est réunie le 13 août dernier autour de Jacques Banderier, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme, en présence des services de l'État, des représentants du monde agricole, des organismes sociaux agricoles et des organismes financiers.

Elle a permis d'échanger concrètement sur les modalités de mise en œuvre et de faire un point d'étape 15 jours après la cellule d'urgence.

Un bilan des dossiers déposés a été réalisé :

La DDTM a reçu 10 dossiers au titre du « fonds d'allègement des charges » (FAC). 7 dossiers seront pris en charge au titre des « fonds d'allègement des charges » déjà en place pour les filières Porc et Bovin-viande et 3 dossiers seront pris en charge avec le nouveau « fonds d'allègement des charges » qui sera mis en place dans le cadre du plan d'urgence à l'élevage.

La mutualité sociale agricole (MSA) a reçu 29 appels pour 23 exploitations. Elle a rappelé les moyens d'action à sa disposition : l'étalement des échéances, avec remise gracieuse des intérêts pour les personnes les plus en difficulté, les prises en charge des cotisations des travailleurs non salariés grâce au fonds social de la MSA et enfin le suivi social, psychologique voire médical des cas les plus graves. Une première enveloppe de prise en charge devrait être fixée prochainement, puis une seconde pour 2016, dont les montants sont en cours de définition.

Les banques ont sensibilisé leur réseau d'agences à cette problématique pour pouvoir conseiller et orienter les éleveurs. Le médiateur du crédit précise n'avoir reçu aucune demande jusqu'à ce jour.

Une centralisation des demandes émanant des éleveurs sera assurée par la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme qui répercutera ces informations à l'ensemble des partenaires de la cellule d'urgence afin d'identifier avec eux les dispositifs à mettre en œuvre pour accompagner les exploitants en difficultés : allègement des charges, report ou prise en charge des cotisations sociales, restructuration des emprunts et des dettes fournisseurs avec l'appui de la Banque publique d'investissement, recours au médiateur du crédit, exonération fiscale sur les impôts et sur la taxe sur le foncier non bâti.

Rappel des adresses mail :

Une adresse mail est mise en place pour la signalisation des situations en difficulté :

ddtm-plan-de-soutien-elevage@somme.gouv.fr

La mutualité sociale agricole a également mis en place une adresse dans le cadre de ce plan de soutien :

plandesoutien_elevage.blf@picardie.msa.fr